

CLUPP

COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE

Réunion du 28 mai 2021



Etaient présents :

ETIENNE Jean-Claude,
Communauté d'agglomération du Boulonnais
Président de séance et Vice-Président CAB en charge de la Plaisance

BOMMELAER Gaétan,
Capitainerie - Adjoint au Commandant du Port de Boulogne-sur-Mer

BRUCHET Caroline,
Marina Boulogne sur Mer – Maître de port

GOUBET Stéphane,
Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral - Responsable de service adjoint

MOREL Julien,
Commissariat de Police – Capitaine de Police

PIRAUX Emilie,
Office de Tourisme Boulonnais Côte d'Opale – Directrice

RIOUST Valérie,
Chargée de la coordination et de l'organisation des Fêtes de la Mer – BDCO
Mise à disposition pour la Ville de Boulogne-sur-Mer dans le cadre des Fêtes de la Mer.

THOREL Maxime,
Communauté d'agglomération du Boulonnais – Responsable plaisance.

Pour les plaisanciers :

ARBLAY Paul
BRICHE Frédéric
CALONNE André
CAZAUX Dominique
COLPIER Laurent
CRIGNON Arnaud
DAGBERT Patrice
DELAYEN Lydie
DUVAL Louis-Marie
GIRSCHIG Henri

GRAUX Pierre
IBLED Marc-Hubert
LAMIOT Max
LEJEUNE Alain
LESAFFRE Christian
LHOMEL Pascal
LOZINGUEZ Jean-Luc
MAISON Jean
MALFOY Marc
MARTINAGE Yvan

PEIGNE Stéphane
POURRE François
RENAUX Richard
TERNYNCK Olivier
TINCQ Francis
VACHEY Arnaud
VASSEUR Gilbert
WATEL Wilfrid
FAUQUET Luc
SALA Roger

Etaient excusés :

CUVILLIER Frédéric,
Ancien Ministre et Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

ABOTSI Jérôme,
Capitainerie – Commandant du port de Boulogne sur mer

COPPIN Olivier,
CAB- Directeur de l'Action Economique, Portuaire et Touristique

PLOUVIN Jean-Marc,
CAB – Directeur Général des Services

Pour les plaisanciers :

BAHEUX Jean-Pierre
BEAUDEL John
CARDON Jacques
CARLU Gilles
CARON Christian
CERIEZ Hugues
DELGRANGE Michel

DHAISNE Sylvain
DUBOIS Jean-Georges
GAUCHET Jean-
Christophe
HANNEDOUCHE Jean-
Claude
IDE Marie-Luc

LASSALLE Claude
LECLERCQ Robert
LEFEBVRE Daniel
PENTIER Joel
RICHART Alain
TRONQUEZ Jacques
VIANDIER Bernard

ORDRE DU JOUR :

Actualités du Port de Plaisance de Boulogne sur Mer

Points sur les travaux en cours et à venir

Questions diverses

Jean-Claude ETIENNE ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il remercie de leur présence :

- M. Gaétan BOMMELAER – Adjoint au Commandant du Port de Boulogne sur Mer,
- M. Julien MOREL – Capitaine de Police au commissariat Central de Boulogne-sur-Mer,
- M. Stéphane GOUBET – Responsable du secteur Relation Usager, au sein du service Interface Usagers et Coordination du Conseil Régional Hauts-de-France, autorité portuaire
- Mme Emilie PIRAUX – Directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal Côte d'Opale, et Mme Caroline BRUCHET – Maître de Port, précisant que le port est géré depuis le 1^{er} janvier 2021 par l'OTBCO.

M. ETIENNE rappelle l'ordre du jour de la réunion et précise qu'à l'approche des Fêtes de la Mer, il a demandé à Mme Valérie RIOUST de venir présenter la manifestation afin que ceux-ci soient informés du déroulement de l'évènement qui impacte le fonctionnement du port de plaisance.

Les plaisanciers présents prennent la parole pour faire entendre leurs besoins d'aborder les questions d'insécurité et autres points essentiels. M. ETIENNE rappelle que les questions diverses seront l'occasion d'aborder ces points comme cela se fait lors de chaque CLUPP.

Mme RIOUST se présente et précise qu'elle est chargée de piloter l'évènement maritime local « La Côte d'Opale fête la mer ». La manifestation se déroulera du 8 au 11 juillet prochains. Elle précise qu'une réunion s'est tenue le mardi 25 mai avec Madame La Sous-Préfète et les services de l'Etat dont la Capitainerie du Port qui ont validé ce qui va être présenté sur les aspects fonctionnels et sécuritaires.

Mme RIOUST précise qu'elle fera une présentation globale de la manifestation et que Mme Caroline BRUCHET s'attardera sur les questions concernant les plaisanciers.

La manifestation se déroulera sur le quai Gambetta, sur l'Eperon et au bassin Napoléon du 8 au 11 juillet prochains. Le village sera accessible de 10h00 à 20h00, les espaces restaurations (Eperon et Quai Gambetta) seront accessibles de 10h00 à 22h30. L'accès aux véhicules ne sera donc possible qu'à compter de 23h00 et jusque 9h30 le matin. L'entrée sur la manifestation sera gratuite.

7 gréments seront présents sur lesquels des minis-croisières de 3 heures seront organisées (le matin de 10h00 à 13h00 et l'après-midi de 15h00 à 18h00), la billetterie sera gérée en amont de la manifestation par l'Office de Tourisme, mais aussi pendant la manifestation sur les deux stands celui de la Marina et celui de l'Office de Tourisme. La gestion maritime est gérée par la ville de Boulogne sur Mer, acquiescée par la Région propriétaire du port, par la SEPD le concessionnaire et par la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour le port de plaisance. Les parades se dérouleront le samedi et le dimanche dès 17h30.

Un seul navire mouillera au bassin Napoléon : le Earl of Pembroke, les autres seront sur le quai Gambetta.

7 GREEMENTS

MINI CROISIÈRES

- DURÉE : 3 HEURES : 10H-13H ET 15H-18H
- BILLETTERIE : OFFICE DE TOURISME BOULOGNE-SUR-MER CÔTE D'OPALE
- GESTION MARITIME : VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER

PARADES

- SAMEDI ET DIMANCHE À 17H30

* SEUL LE EARL OF PEMBROKE NE FERA PAS DE MINI-CROISIÈRES

EARL OF PEMBROKE – 3 MÂTS BARQUE – 44 M



EXCELSIOR – 2 MÂTS – 23,3 M



IRIS – DUNDEE – 36 M



MARITE – 3 MÂTS GOELETTE – 44,9 M



NELE – DUNDEE DE PÊCHE – 28 M



OOSTERSCHELDE – 3 MÂTS GOELETTE – 47,6 M



THALASSA – 3 MÂTS BARQUE – 47 M



Mme Valérie RIOUST précise que MM. CUVILLIER & ETIENNE ont souhaité que cette nouvelle édition soit une édition respectant la démarche environnementale. La manifestation sera donc « Zéro plastique » et « zéro déchet » avec une sensibilisation du public au tri des déchets, installation de composteurs sur les espaces cuisines, la distribution de gadgets publicitaires respectueux de l'environnement.

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

- **FÊTE « 0 PLASTIQUE »**
- **TRI DES DÉCHETS**
- **SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU TRI**
- **COMPOSTEURS SUR ATELIERS DE CUISINE**
- **GADGETS PUBLICITAIRES « DURABLES » DISTRIBUÉS LORS DES ANIMATION DES COLLECTIVITÉS**



Mme Valérie RIOUST informe les plaisanciers que pour la première fois depuis la création de la manifestation, les commerçants boulonnais ont souhaité être associés à cette manifestation (sonorisation maritime en centre-ville, « dress code » pour les commerçants qui le souhaitent, et ouverture des commerces jusque 21h00, déambulations en ville, animations en ville organisées par les commerçants, ...).

ANIMATIONS CHEZ LES COMMERÇANTS DE LA VILLE

- **SONORISATION MARITIME EN VILLE**
- **MENUS ET COCKTAILS LA CÔTE D'OPALE FÊTE LA MER A BOULOGNE-SUR-MER CHEZ LES RESTAURATEURS ET BARS ASSOCIÉS**
- **CODE VESTIMENTAIRE MARITIME DES COMMERÇANTS ASSOCIÉS AVEC OUVERTURE JUSQUE 21H LES VENDREDI 9 ET SAMEDI 10 JUILLET**
- **DÉAMBULATION DE CORSAIRES, FLIBUSTIERS ET CORNEMUSES (6 MUSICIENS) EN VILLE**
- **ANIMATIONS MUSICALES EN VILLE ORGANISÉES PAR LES COMMERÇANTS ASSOCIÉS**
- **REMISE PAR LA VILLE D'UN KIT DE PROMOTION DE L'ÉVÈNEMENT AUX COMMERÇANTS ASSOCIÉS**
- **SUR SITE, VALORISATION DES COMMERÇANTS ASSOCIÉS**

Concernant le programme, Mme Valérie RIOUST précise que près de 40 groupes seront présents (priorité aux groupes locaux et nationaux en raison de la covid-19), un village des moussaillons pour les enfants, des bassins de modélisme, une démonstration d'hélicoptère en mer par la SNSM, (sous réserve de condition climatique favorable), des expositions, des séances de dédicaces, ...

PROGRAMME

- **MUSIQUE MARITIME SUR SCÈNE A PARTIR DE 10H => PLUS DE 40 GROUPES PRÉSENTS DURANT LES 4 JOURS**
- **VILLAGE DES MOUSSAILLONS EN STRUCTURES GONFLABLES**
- **BASSINS DE MODÉLISME**
- **MAQUETTES DE BATEAUX**
- **DÉMONSTRATIONS D'HÉLITREUILLAGE ET DE SAUVETAGE EN MER**

PROGRAMME

- **EXPOSITIONS – DÉDICACES - CONFÉRENCES**
- **PRÉSENCE D'ASSOCIATIONS ET STRUCTURES MARITIMES, ENVIRONNEMENTALES, NAUTIQUES, PATRIMONIALES, ETC...**
- **VILLAGES MARITIMES DES ADHÉRENTS DE LA FRCPM**
- **RESTAURATION SUR PLACE**
- **SALLE DE CINÉMA**
- **COMMERCES MARITIMES**

Enfin Mme Valérie RIOUST précise que la CAB organise le Salon des savoir-faire boulonnais « CAP sur les produits de la MER » : un salon dédié aux acteurs de la filière produits de la mer.



CAP SUR LES PRODUITS DE LA MER

SALON DES SAVOIR-FAIRE DE LA FILIÈRE PRODUITS DE LA MER ORGANISÉ PAR LA CAB

VISITES DE CHALUTIERS A QUAI – VISITE DE LA CRIÉE - PROMOTION DE LA PÊCHE EMBARQUÉE ET DE LA PÊCHE À PIEU – DÉMONSTRATIONS ET CONCOURS DE FILETAGE – CONSTRUCTION NAVALE – SALAISSON MARITIME – MYTILICULTURE – GALPAS – CONSOMMATION ET PÊCHE DURABLES – SURGÉLATION – CONSERVERIE – CUISSON DE GREVETTES EXOTIQUES – FRANCE FILIÈRE PÊCHE – LOGISTIQUE-FROID – EPI COLLÈRES - RECHERCHE/DEVELOPPEMENT-INNOVATION-EMPLOI-FORMATION – ATELIERS DE CUISINE AVEC DES CHEFS RÉGIONAUX...

Elle précise que toutes les questions peuvent être adressées à l'adresse : fetesdelamer@ville-boulogne-sur-mer.fr une réponse sera faite sous 24h00.

Face à l'afflux de visiteurs que les fêtes de la mer va engendrer, M. Pierre GRAUX souhaite savoir, si dans un contexte où les vols augmentent, l'accès par le bout du quai au bassin Napoléon sera clôturé. Les grillages actuellement mis en place n'étant pas, pour les plaisanciers, une solution satisfaisante.

M. ETIENNE répondra à cette question à l'issue de la présentation.

Mme RIOUST précise que, pendant les Fêtes de la mer, 29 agents de sécurité privés, 24 agents municipaux seront mobilisés pour veiller à la sécurité sur le site. Par ailleurs, les services de police organiseront des rondes et la Sous-Préfecture a validé le renfort de 40 sentinelles militaires qui seront mobiles sur la totalité de la manifestation.

Les conditions d'accès et de stationnement pendant la manifestation sont soulevées, les plaisanciers déplorent les horaires restrictifs et expriment leurs mécontentements. Malheureusement, Mme RIOUST rappelle qu'il est absolument impossible pour des raisons de sécurité d'autoriser au même endroit la circulation de véhicules et de piéton (rappel attentats de Nice) sur une manifestation accueillant du grand public

M. ETIENNE est interpellé concernant les dispositifs de sécurité mis en place. Les plaisanciers regrettent la disproportion entre les moyens humains mobilisés dans le cadre des Fêtes de la Mer et les moyens humains mobilisés le reste de l'année. Certains plaisanciers regrettent de devoir dormir à bord de leur bateau pour en assurer la sécurité et regrettent de ne pas voir arriver les caméras de vidéosurveillance promises pour fin juin.

M. BRICHE évoque la problématique du remplacement des barrières du bassin Frédéric Sauvage qui sont maintenant plus facilement franchissables car plus basses que les barrières initiales. Enfin il rappelle que l'utilisation d'un badge, comme cela était de rigueur auparavant, permettait le contrôle de l'accès et donc de garantir un certain niveau de sécurité puisque le personnel de la Marina savait qui accédait aux infrastructures ! Il regrette que les travaux entrepris facilitent la dégradation de la situation. Il demande que les plaisanciers soient consultés avant d'entreprendre des travaux. Il souligne que les plaisanciers souhaitent être entendus et invite la CAB à choisir des prestataires en mesure d'intervenir dans des délais corrects inférieurs à 24h00.

M. MARTINAGE évoque les barrières de l'Eperon, elles aussi été démontées et jamais été remontées.

Mme DELAYEN déplore que les informations ne soient pas transmises puisqu'elles sont remontées de façons récurrentes par bon nombre de plaisanciers.

M. ETIENNE confirme que le passage sera fermé pour la manifestation.

M. MARTINAGE évoque la problématique du portail défaillant, et regrette qu'à l'issue des interventions réalisées par Véolia personne ne réalise de contrôle.

M. GRAUX souligne que, s'il n'est pas de son rôle de soutenir la CAB, force est de constater que la CAB a fait intervenir, suite au courrier adressé, une société de gardiennage qui a permis l'interpellation de plusieurs individus ont été pris sur le fait. Il salue l'intervention de la police. Cependant il déplore que l'installation d'un nouveau portail prévue pour fin avril dernier ne soit à ce jour pas effective.

M. ETIENNE rappelle que s'il est statutairement obligatoire de réunir le CLUPP, cette instance reste consultative. Chaque projet évoqué au sein de cette instance doit être présenté en commission et est soumis à l'avis de l'ensemble des élus. Il regrette la lenteur administrative mais confirme aux plaisanciers qu'ils sont bien entendus. Enfin il rappelle que le contexte n'est pas évident.

M. GRAUX revient sur la problématique du nettoyage du Bassin Napoléon à l'issue des Fêtes de la Mer. Il rappelle que lors de la précédente édition le bassin était extrêmement sale et pollué de divers déchets et que, malgré ses appels, les services de la Région n'avaient pas répondu à ses sollicitations. Il demande qu'à l'issue de cette édition la situation soit différente.

M. ETIENNE confirme que ce point avait été remonté par M. GRAUX en octobre 2019 lors de la réunion du CLUPP.

M. RENAUX souhaite revenir sur la problématique du bassin Frédéric Sauvage où les grilles ont été remplacées par des grilles plus basses. Il souligne que le futur projet immobilier prévoit la suppression de ces grilles, or M. RENAUX précise que le bassin Frédéric Sauvage fait l'objet d'intrusions, de vandalisme, de vols etc... que les bateaux sont la cible de jets de vaisselle et que dans ce contexte, il convient d'acter dès à présent le maintien d'une grille afin de se prémunir contre ces problématiques.

M. RENAUX, en sa qualité de locataire du port de Boulogne sur Mer depuis de très nombreuses années, pense que le retour au contrôle d'accès par badge est une priorité puisque cela est la solution la plus sécurisante. Il réitère l'importance de choisir un prestataire capable d'intervenir sous 24h00 en cas de panne.

M. RENAUX évoque la problématique de l'intrusion de jeunes adolescents au niveau de l'avant-port. Si la pose de barbelés permettant d'interdire l'accès à ces jeunes délinquants n'est pas « touristiquement » la plus adaptée, il souligne la dégradation de la situation face à des jeunes représentant une menace pour les agents portuaires, et les plaisanciers. Bien que les services de police interviennent, la loi ne leur donne pas les moyens de stopper ce phénomène. Il attire l'attention sur l'urgence de sécuriser l'avant-port.

Enfin M. RENAUX évoque la possibilité pour l'Espadon Club de pouvoir bénéficier d'un accès « piétons » durant la manifestation des Fêtes de la mer, afin de pouvoir être associé à l'instar des commerçants boulonnais.

M. ETIENNE rassure M. RENAUX puisqu'aucune suppression de grilles n'est envisagée à ce jour au bassin Frédéric Sauvage. Il confirme que le problème de sécurité de l'avant-port est réel et confirme que durant les Fêtes de la mer, l'accès piétons à l'Espadon Club sera possible.

M. GRAUX s'interroge sur le dépistage des visiteurs étrangers qui accosteront à Boulogne, il souhaite savoir s'il existe un protocole de dépistage PCR obligatoire.

Mme RIOUST précise qu'au 30 juin prochain le pass sanitaire sera probablement imposé par l'Etat et si tel est le cas toutes les personnes qui souhaiteront accéder à la manifestation devront présenter leur pass ou en remplir les conditions de dépistage préalable (attestations de vaccination, ou test de moins de 72h00). Par ailleurs concernant la question des déchets Mme RIOUST précise que les doléances de M. GRAUX ont été entendues puisque le tri des déchets sera de rigueur sur la manifestation mais que le ramassage des déchets se fera de manière régulière, elle précise que deux zodiacs seront sur le plan d'eau dans le bassin Napoléon et à l'avant-port si toutefois cela s'avère nécessaire.

Les plaisanciers du bassin Frédéric Sauvage réagissent quant au ramassage des déchets sur le plan qui s'accumulent dans ce bassin ce qui est source potentielle d'accident ou de dégradations sur les bateaux. M ETIENNE fait remarquer que cette problématique a été remontée aux services de la Région.

M. GOUBET précise que les services de la Région interviennent sur demande de la Marina. Il n'est toutefois pas possible d'intervenir dans le cas de crues lorsque le barrage Marguet est ouvert. Pour le ramassage de déchets en grand nombre, M. GOUBET précise que le bateau ne pourra pas tout

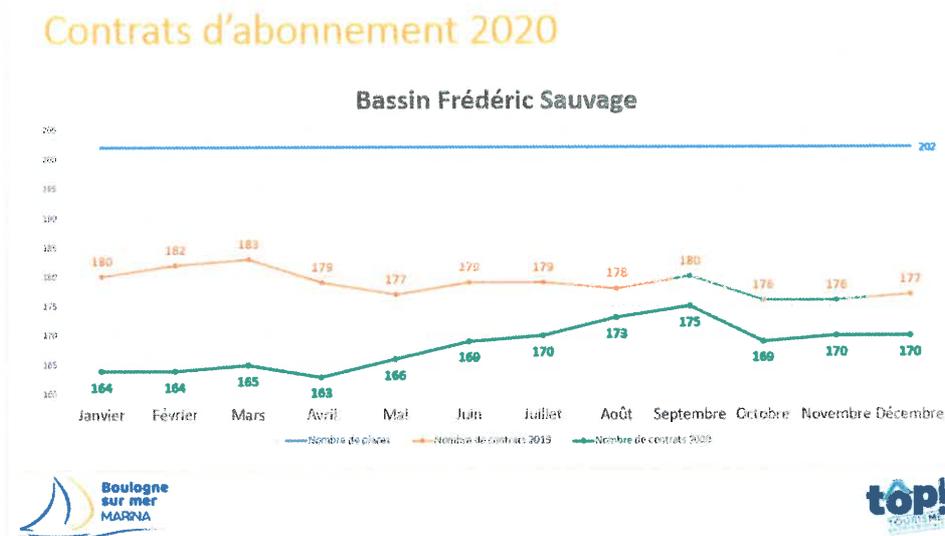
ramasser, par ailleurs il informe les plaisanciers que les services de la Région ne disposent pas d'une équipe dédiée à cette mission 24h/24h. Les équipes qui interviennent sur les plans d'eau sont également chargées d'autres missions de réparations sur d'autres ouvrages et d'autres sites. Les plaisanciers ont le sentiment que les moyens développés sont inférieurs à ceux déployés dans le port de Calais. M. GOUBET précise que les moyens déployés sont les mêmes mais que le port de Calais subit des chasses beaucoup moins importantes. Les plaisanciers déplorent par ailleurs le manque de moyens alloués aux équipes missionnées au nettoyage des plans d'eau et souhaiteraient que les moyens leurs soient donnés de travailler efficacement. Ils souhaitent par ailleurs obtenir le planning des interventions. Ils rappellent que durant l'hiver le personnel de la Marina et quelques plaisanciers sont venus porter mains fortes aux équipes qui n'étaient pas équipées. M. GOUBET précise que le planning pourra être joint au présent compte rendu, il attire l'attention sur les urgences qui peuvent venir le perturber puisque le personnel mobilisé sur ces tâches ne se cantonne pas à ces missions.

Les plaisanciers demandent à ce que les causes de cette accumulation de déchets soient traitées, il rappelle qu'auparavant un câble était tendu sous le pont Marguet afin de retenir les plus gros déchets responsables de dégâts sur les bateaux. Ils souhaitent que les moyens d'intervenir soient donnés aux équipes.

M. ETIENNE précise que le port de Boulogne Calais est un port unique dont le propriétaire est la Région.

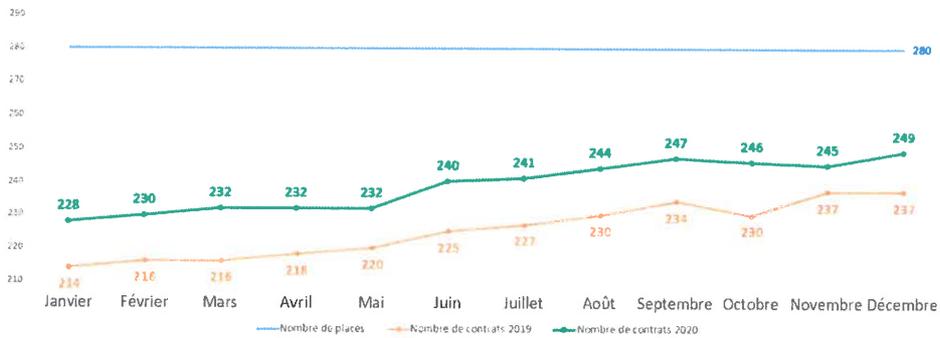
M ETIENNE propose de passer au second point de l'ordre du jour : la présentation du bilan d'activités 2020. Il passe la parole à Mme BRUCHET.

Mme BRUCHET présente les chiffres enregistrés pour l'année 2020.



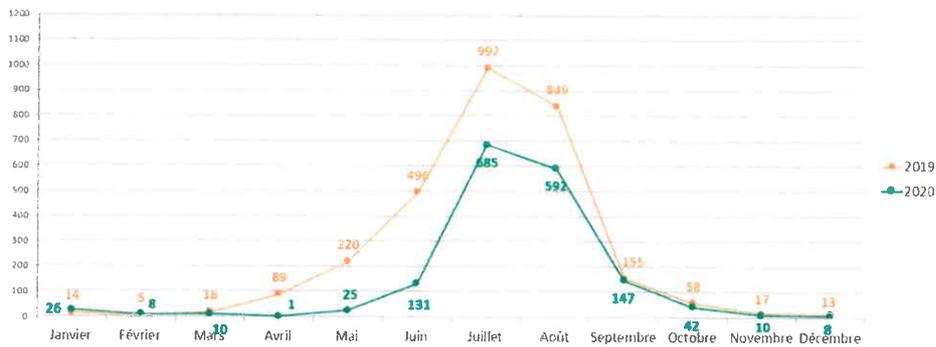
Contrats d'abonnement 2020

Bassin Napoléon



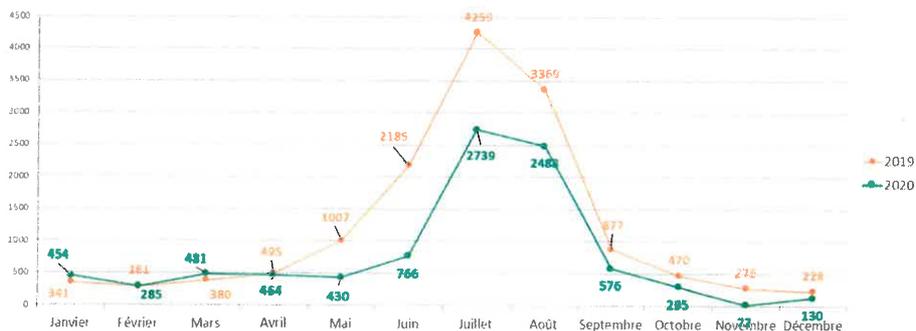
Visiteurs 2020

Nombre de bateaux



Visiteurs 2020

Nombre de nuitées visiteurs



Mme PIRAUX prend ensuite la parole en qualité de nouveau gestionnaire du port de plaisance. Elle précise que le mois de mai 2021 est similaire à celui de 2020 en termes de nuitées touristiques. L'OTBCO n'a pas de perspectives européennes notamment sur les ouvertures de frontières et la possibilité pour la clientèle étrangère de faire escale au port, mais l'optimisme est de rigueur. Toutefois, elle précise que le budget doit être tenu à l'équilibre et que, dans ce contexte, il convient de prioriser les dépenses. C'est ce qui a été décidé, entre autres pour la question du gardiennage qui n'avait pas été prévue lors de la conception du budget.

Concernant les arrivées de plaisanciers étrangers, M. RENAUX souhaite savoir si les étrangers sont soumis à un test dépistage à leur arrivée au port. Mme BRUCHET répond par la négative, le personnel de la Marina ne peut légalement pas exiger un test à l'arrivée. M. GRAUX rappelle que M. VERAN Ministre de la Santé a stipulé que les ports étaient l'un des facteurs de propagation de la covid puisque ces derniers n'ont pas été suffisamment encadrés. Il semblerait intéressant que M. CUVILLIER puisse interpellé par courrier le Ministre afin de lui proposer de mettre en place un protocole sanitaire pour lutter contre la propagation du virus notamment du variant delta qui se développe rapidement chez nos voisins britanniques. M. ETIENNE s'engage à faire transmettre cette demande à M. CUVILLIER.

Mme BRUCHET présente les actualités de la Marina.

Mme BRUCHET informe les plaisanciers que la liste des ports avec lesquels des partenariats ont été noués est consultable sur le site de la Marina. Il en est de même pour les partenariats noués avec les commerces boulonnais.

Portail web plaisanciers

Accès sur le site web de la Marina à un espace abonné :

- Visualisation et paiement de factures en ligne
- Signature contrat en ligne
- Modification de vos informations personnelles
- Déposer des documents (assurance, ...)



Cartes nuitées

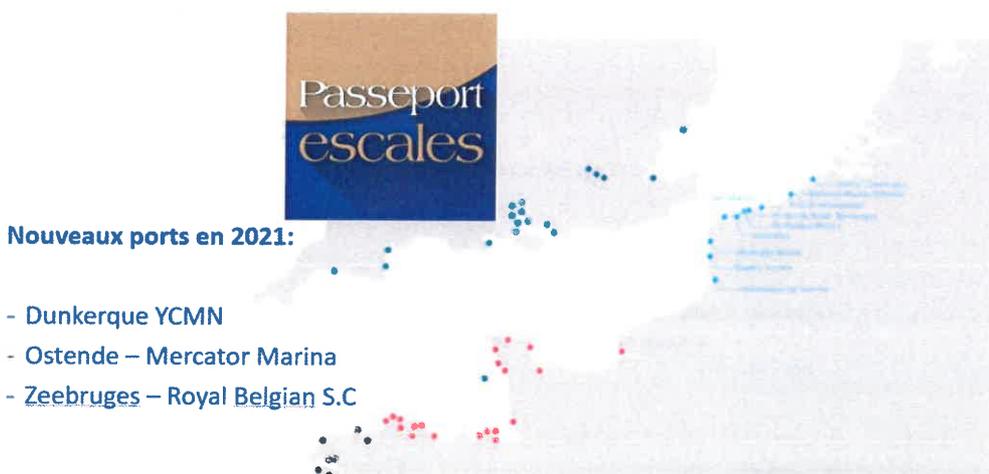
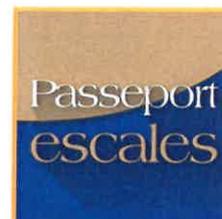
North Sea and Delta Boating

- 50 % de réduction dans :
 - 12 ports maritimes
 - 6 ports fluviaux en France, Belgique, Pays Bas et Angleterre
- Jusqu'à 3 nuitées / port



Passeport Escales

- 8 nuitées offertes :
 - 5 nuitées offertes dans les 6 ports de plaisance des Hauts de France : Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne, Etaples, St Valéry-sur-Somme
 - 3 nuitées offertes dans les autres ports du réseau Passeport Escales
- 2 nuitées consécutives maxi
- Carte nominative
Coût carte : 15 € (gratuite pour les abonnés ayant souscrit à l'offre 'Services+' ou 'Multi-Bassins')
- 160 ports



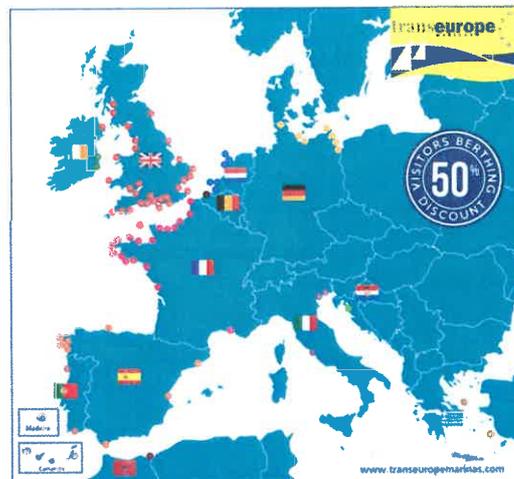
Nouveaux ports en 2021:

- Dunkerque YCMN
- Ostende – Mercator Marina
- Zeebrugge – Royal Belgian S.C



Transeurope Marina

- 85 ports
- 50 % de réduction sur les escales jusqu'à 5 nuitées par an et par port



Offres et avantages

• Partenariats



Sur présentation de la carte d'accès au port de plaisance, des offres et avantages sont offerts dans des commerces de Boulogne-sur-Mer pour les clients en contrat annuel et les visiteurs :

- Boulangeries
- Restaurants
- Épicerie fine
- Location de véhicule
- Shipchandlers
- Magasin de vêtements marins
- Cave à vin



Mme BRUCHET informe les plaisanciers que l'opération de vérification des extincteurs sera renouvelée en juin 2021.

Vérification extincteurs

- Service de vérifications de vos extincteurs par un professionnel (société SICLI)
- Quand ? Fin juin
- Modalités : .apporter son extincteur au port de plaisance
.marquer son extincteur avec son nom
- Coût : 5€



Mme BRUCHET présente un nouveau service de location de matériel.

Location matériel

- Mise à disposition :
 - d'un nettoyeur haute pression
 - pompe vide cave
- Tarif:
 - Par heure : 10 €
 - Par ½ journée : 30 €
 - Par journée : 50 €



Concernant les problèmes d'insécurité Mme BRUCHET confirme que le portail est actuellement fermé de 19h00 à 7h00, celui-ci sera changé fin juin prochain. Elle rappelle les précautions prises notamment pour les codes d'accès et en matière de gardiennage.

Insécurité



Vois sur les bassins Frédéric Sauvage et Napoléon

- Réparation du portail du bassin Napoléon en attendant l'installation d'un nouveau portail (prévu pour fin juin)
- Changement des codes des portillons chaque mois
- Gardiennage sur le weekend du 17 avril, durant 3 nuits puis depuis le 20 mai jusqu'à la mise en place de la vidéo protection
- Mise en place fin juin d'un système de vidéo protection avec renforcement de l'éclairage au niveau des points d'accès



M. RENAUX s'interroge sur la demande de remise en service d'un accès par badge. M. MARTINAGE évoque la possibilité d'une clef permettant l'accès en cas de panne. M. RENAUX pense qu'une solution jumelant badge nominatif et clef est la meilleure des solutions. Le badge permettant de savoir qui a accédé aux pontons et précise qu'il est urgent de procéder à ces changements.

M. ETIENNE entend cette demande et propose d'étudier cette solution et demandera que le coût en soit estimé. M. ETIENNE précise qu'il a pris les choses en mains depuis sa prise de fonction et le travail est en cours pour la mise en place de la vidéosurveillance.

M. RENAUX fait remarquer que les caméras ont un effet dissuasif mais les voleurs savent mettre en place des alternatives. Il est persuadé que les voleurs continueront à venir, sauf si un badge nominatif est nécessaire pour accéder aux pontons. Le badge semble être une vraie solution. Tous les plaisanciers sont d'accord. Les plaisanciers se sont rapprochés de la société VOLTEO et précisent que cela peut être traité en une journée. Le badge permettrait de limiter le squat du parking.

Les plaisanciers demandent à ce que le bouton poussoir permettant d'ouvrir les portails et de sortir des pontons soient supprimés. Mme BRUCHET précise que cela n'est pas possible, le port est un lieu accueillant le public et la commission de sécurité impose un système permettant l'évacuation en cas d'urgence. Cette remarque concerne le bâtiment et les pontons.

M. BOMMELAER confirme les dire de Mme BRUCHET, toutefois il précise que l'implantation de ces boutons doit être sécurisée et qu'il doit être impossible d'ouvrir les portes de l'extérieur. Les plaisanciers évoquent la possibilité de mettre en place un système d'ouverture d'urgence avec bris de glace qui déclencherait une caméra de surveillance avec l'enregistrement vidéo et une alarme sonore. Pour la sécurité ces aménagements sont essentiels pour que le badge ait toute son utilité.

M. ETIENNE propose que les pompiers soient interrogés sur cette question et que la mise en place de badges soit effective rapidement si cela est faisable. M. ETIENNE entend les plaisanciers et souhaite résoudre ces problèmes d'insécurité. M. BRICHE propose d'aller voir ce qui se fait ailleurs pour copier ce qui est efficace. M. RENAUX propose qu'un fil « capteur » soit tendu au-dessus des clôtures pour éviter les intrusions.

M. MARTINAGE rappelle qu'à moyen terme le projet de l'embarcadère prévoyait le retrait de la clôture.

M. ETIENNE confirme que la priorité est à la sécurité, le chiffrage de la barrière manquante va être fait car il n'est pas possible de laisser « un trou dans la raquette » et donne la parole à M. THOREL qui présente les projets d'investissements en cours.

M. THOREL présente le projet d'installation du système de vidéoprotection du port de plaisance.

Projets d'investissement en cours : Installation d'un système de vidéoprotection

► Objectif :

Sécuriser le port de plaisance par l'installation de 24 caméras déployées sur les 3 bassins :

- remplacement du système de supervision des bassins
- mise en place de caméras sur l'ensemble des accès et points sensibles.

► Échéance : Mise en service 2^{ème} quinzaine de juin 2021

► Coût prévisionnel : 122 000 €



Il précise que les points identifiés pour la pose des caméras permettront de visualiser l'accès au club-house, l'accès aux pontons, les angles vers navires administratifs, les principaux pontons des bassins Napoléon et Frédéric Sauvage. Il précise que les services de la CAB ont mis la pression pour que la livraison du projet soit avancée en juin au lieu d'août comme prévu initialement. M. THOREL précise qu'il s'agit là d'un système de vidéoprotection qui, bien qu'il soit très performant, ne sera pas capable de réaliser les prouesses similaires à ce qui est visible dans les films car cela relève de la fiction.

M. THOREL présente ensuite les investissements réalisés dans les sanitaires, il rappelle que ces travaux avaient fait l'objet de discussions lors du CLUPP d'octobre 2020.

Projets d'investissement en cours : Rénovation des sanitaires du bassin Napoléon

► Objectif :

Rénover les sanitaires ayant connu de nombreuses déconvenues à l'été 2020 + sécuriser par la pose de ralentisseurs

► Échéance : Mise en service mai 2021

Seul le local technique attendant reste à consolider avant peinture

► Coût prévisionnel : 30 000 €



M. THOREL précise que les travaux sont en cours d'achèvement, quelques petits retards ont été pris liés aux délais des fournisseurs. Outre le relooking des deux bâtiments, des travaux d'éclairage et le remplacement des deux ballons d'eau chaude ont été réalisés.

M. THOREL, interrogé sur le respect des délais, indique que la crise sanitaire ne favorise pas les choses. Par ailleurs concernant le changement des badges si cette opération peut sembler simple, il précise que la CAB est en litige avec la société qui a installé le matériel et que malheureusement la CAB se retrouve « bloquée » si elle ne veut pas perdre les garanties. Toutefois, M. THOREL se veut rassurant puisqu'une solution semble proche.

Concernant les aménagements réalisés aux sanitaires, il est évoqué qu'il serait souhaitable que les lunettes des toilettes soient retirées par soucis d'hygiène.

M. RENAUX souhaite connaître le nom de la société qui a été choisi pour la vidéosurveillance. M. THOREL précise que la société CITEOS a été retenue.

Les plaisanciers déplorent l'inégalité entre le bassin Napoléon et le bassin Frédéric Sauvage où il n'est pas possible de prendre une douche. M. THOREL précise qu'il est possible d'accéder au club house et rappelle que tous les travaux ne peuvent pas être réalisés en même temps. A moyen terme ces travaux pourront être réalisés et les bâtiments provisoires pourront être remplacés. M. LHOMEL fait remarquer que le prix est le même partout. M. BRICHE déplore que les plaisanciers ne soient pas consultés en amont afin d'obtenir leurs avis sur les projets. Il souligne que des sanitaires tout inox seraient un gage d'hygiène et resteraient propres car très facile d'entretien et anti-vandalisme.

M. THOREL rappelle que les investissements sont pris en charge par la CAB et que l'enveloppe 2021 s'élève à 450 000 Euros. Il précise que les travaux réalisés ne sont pas financés avec les « cotisations » des plaisanciers. Les abonnements et recettes liées aux escales sont encaissés par l'Office de Tourisme et servent uniquement à financer le fonctionnement de l'équipement (salaires, entretien, fluides, maintenance préventive ...).

M. THOREL indique que des financements britanniques pourraient être obtenus pour le financement de la vidéoprotection, en raison du déplacement du problème migratoire le long du littoral. Ce dossier a été ouvert en 2019, toutefois aux vues de l'augmentation des actes de vandalisme, les élus communautaires ont demandé d'accélérer la mise en place de ce système de sécurisation au risque de perdre ces financements.

En réponse aux interrogations concernant la phase 2 de la vidéoprotection, M. THOREL répond que cette seconde phase est actuellement en standby au vu des limites imposées par l'intelligence artificielle. En effet, le marnage, la « forêt » de mats, et tous les éléments sur le plan d'eau en mouvement perpétuel ne permettent pas au système de faire la différence entre les intrus et les plaisanciers.

M. COLPIER souhaite obtenir des précisions sur l'éclairage des pontons. M THOREL précise qu'ils ne seront pas éclairés en permanence puisque les caméras seront capables de filmer dans le noir, dès lors qu'une présence sera détectée l'éclairage se déclenchera.

M THOREL présente le projet de renouvellement de la station carburant qui avait été demandé lors des précédents CLUPP. Il précise que la station sera déplacée entre les quais D et C. l'objectif du projet étant de pouvoir profiter d'une distribution de gasoil et de sans plomb au niveau de l'avant-port accessible 24h/24 et 7 jours/7.

Projets d'investissement en cours : Renouvellement de la station carburant

► Objectif :

Remplacer l'équipement actuel et proposer la distribution de Gasoil et de SP98

► Échéance : Hiver 2021-2022

► Coût prévisionnel : 120 000 € (hors pontons)

 Communauté
d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr



M.GRAUX souhaite savoir si un autre emplacement peut être suggéré ? Par exemple en aval du quai SNSM qui semblerait plus pratique. M. ETIENNE rappelle que le découpage du port ne permet pas de se projeter où on le souhaite, car il convient de rester dans le périmètre plaisance. La zone évoquée n'en fait pas partie.

Mme DELAYEN fait remarquer que le lieu choisi pour la future implantation va poser des problèmes (tirant d'eau, occupation en pleine saison de cet espace par des bateaux à couple, ...) Les plaisanciers s'accordent et confirment que si l'arrivée d'une station carburant est une bonne nouvelle, le lieu d'implantation est mal choisi.

M. THOREL présente l'avancée des travaux de la Cale de mise à l'eau plaisance. Il précise qu'à ce jour la phase des études géotechnique devrait bientôt s'achever. La livraison du projet est estimée à fin 2022 - début 2023. Le coût représentera 2,2 millions d'euros financés par la CAB.

Projets d'investissement en cours : Cale de mise à l'eau plaisance

▶ Objectif :

Créer une cale de mise à l'eau dédiée à la plaisance

▶ Etat d'avancement :

Phase APS

Etude Géotechnique en cours de finalisation

▶ Échéance : Fin 2022-Début 2023 selon rendu AO

▶ Coût prévisionnel : 2,2 millions d'Euros



M. ETIENNE donne la parole aux plaisanciers.

Mme DELAYEN et M. RENAUX reviennent sur le projet de station carburant. Tous les plaisanciers s'accordent pour que ce projet ne se fasse pas sur l'emplacement désigné. L'usage ne sera pas possible puisque des bateaux s'y amarrent à couple durant la période estivale. M. LHOMEL fait remarquer qu'en période de chasse la station ne sera pas utilisable. La seule solution semble être de laisser la station à son emplacement actuel. Le stationnement à couple risque de créer de gros problèmes de cohabitation entre les plaisanciers et les utilisateurs de la station carburant.

Le CLUPP donne un avis favorable à ce que la station carburant soit réaménagée en lieu et place de l'emplacement actuel avec un catway plus long permettant l'accès aux bateaux plus imposants.

La station carburant sera une station fantôme c'est-à-dire en libre-service.

En réponse à Mme DELAYEN qui souhaite connaître la possibilité d'étudier une autre piste, M. THOREL répond que d'autres solutions ont été étudiées mais que ces dernières hors périmètre plaisance ne pouvaient être réalisées. Par ailleurs, M. GOUBET précise que les passerelles de l'apponement carburant pêche (site ex-SMCL) un temps évoquées seront démantelées et qu'il ne pourra pas être possible de réaliser ce projet à cet endroit.

M. THOREL précise enfin que l'amélioration du projet existant engendre des coûts beaucoup moins élevés que la création d'une toute nouvelle station. Par ailleurs, M. RENAUX fait remarquer qu'un nouveau projet ne pourra pas se réaliser avant très longtemps. M. MARTINAGE précise qu'il faut allonger les catways car les bateaux sont de plus en plus grands. M. GRAUX quant à lui pense que les voiliers n'iront pas s'alimenter dans le port. L'attention est attirée sur le prix du gasoil qu'il ne faudra pas proposer à des coûts importants car si cela est trop cher ça ne sert à rien d'investir car les plaisanciers n'utiliseront pas ce service. M. THOREL précise que le port ne peut dans tous les cas obtenir

de carburant au coût équivalent à ceux des stations-service de réseau qui commandent des volumes beaucoup plus importants.

M. LHOMEL évoque la possibilité de remettre en activité la potence dont tous les plaisanciers ont l'utilité.

M. MARTINAGE revient sur la question de l'accès aux quais et la volonté de remplacer les codes d'accès par des badges. Mme DELAYEN fait remarquer qu'au Bassin Napoléon les badges existent déjà cet aménagement serait donc facile à remettre en service. Tous sont d'accord sur ce point. M. ETIENNE prend note de cette demande.

Est évoquée la question du portail qui reste ouvert en journée, alors que celui-ci est fermé à partir de 19h00. M. MARTINAGE s'interroge sur la possibilité de le fermer dans la journée. Mme BRUCHET répond qu'il faut éviter de manipuler le portail dans l'attente de sa réparation.

Concernant le stationnement, M. MARTINAGE évoque la possibilité de la mise en place d'un système d'identification des véhicules permettant un contrôle d'accès simple. M. GRAUX fait remarquer qu'il lui arrive de venir avec des coéquipiers et de ne pas utiliser son véhicule personnel il ne faut donc pas une vignette sur les parebrises.

Mme PIRAUX précise que la question d'un badge à poser sur le pare soleil peut être étudiée.

Des barrières pourraient être connectées aux badges et M. GRAUX propose que si des barrières sont posées sur le parking, alors il serait souhaitable de penser à augmenter la capacité du parking. M. THOREL rappelle la contrainte du périmètre plaisance.

Le Capitaine MOREL salue les investissements qui vont être faits et souhaite rappeler quelques règles essentielles pour la sécurité des usagers du port de plaisance. Il rappelle que chaque soir deux équipages dédiés au port sont en service et que ces équipes sont renforcées quand les conditions sont favorables. Par ailleurs, des équipages de la Police de l'Air et des Frontières interviennent également sur Wimereux, Le Portel et Boulogne car malheureusement la problématique migratoire n'est pas exclusivement bouloonnaise. L'arrivée de la vidéoprotection est une très bonne nouvelle, il faudra cependant accompagner cet investissement par des petites mesures quotidiennes qui renforceront la sécurité. Le changement d'habitude notamment avec le code que tout le monde connaît sera un bon début. Le Capitaine MOREL rappelle l'importance de ces mesures et rappelle qu'il est impératif que personne ne s'expose et qu'il faut appeler le 17 en cas d'intrusion et /ou de dangers constatés.

Le Capitaine MOREL remercie M. BRICHE pour les informations données sur les habitudes des intrus (chemins empruntés pour se cacher des forces de l'ordre etc....). Il encourage les plaisanciers à communiquer ces informations. Le Capitaine MOREL rassure les plaisanciers, les équipages de police pourront disposer d'un badge pour accéder aux quais si besoin comme cela se fait avec les bailleurs sociaux. Le Capitaine MOREL propose de transmettre son adresse mail à la marina pour faciliter les échanges d'informations.

Concernant les problèmes de cohabitation avec les occupants du nouveau bâtiment situé face au bassin Frédéric Sauvage, M. BRICHE souhaite savoir quels sont les moyens dont dispose la collectivité pour mettre un peu de pression sur le gestionnaire du bâtiment pour garder les lieux propres ?

En réponse à l'insistance des plaisanciers qui souhaitent un retrait rapide des codes d'accès, Mme BRUCHET propose que cela soit fait très prochainement sur le bassin Napoléon puisque l'installation peut facilement être modifiée.

M. VACHEZ revient sur la manifestation des Fêtes de la MER, il souhaite savoir s'il sera possible de manœuvrer à la voile dans le port durant cette manifestation et s'il sera possible de participer aux parades ? M. BOMMELAER rappelle que la circulation à la voile est interdite dans le port et qu'accorder une dérogation pour les Fêtes de la Mer n'est pas envisageable. Par ailleurs, les plaisanciers auront la possibilité de participer aux parades qui se dérouleront les samedi et dimanche à 17h30. M. BOMMELAER précise que la circulation à moteur sur le plan d'eau ne sera, par ailleurs, pas interdite sauf en dehors des démonstrations d'hélicoptère qui seront proposées au public.

M. GRAUX souhaite ouvrir une parenthèse sur les excès de vitesse au-delà des 10 nœuds autorisés qui ont pu être constatés les années précédentes. M. BOMMELAER répond que le problème est le même que pour les voitures. Il peut demander un rappel à l'ordre mais signale que tous ou presque sont en excès de vitesse, mais il s'engage à demander aux agents de faire le rappel.

M. ETIENNE informe les plaisanciers que la Gendarmerie procédera à des contrôles afin de s'assurer que les règles de navigation seront bien respectées.

M. GIRSHIG confirme les problématiques de jet de vaisselle en provenance du nouveau bâtiment jouxtant le bassin Frédéric Sauvage. Par ailleurs, il souhaite évoquer la problématique de sécurité qu'il rencontre au niveau de l'écluse du Bassin Frédéric Sauvage lors des marées hautes. En effet, l'absence de main-courante à cet endroit ne permet pas d'être en sécurité puisque le seul moyen de se tenir est de poser les mains à plats sur le mur. La pose d'une main courante permettrait d'éviter des accidents.

M. MARTINAGE souhaiterait que le personnel du port puisse effectuer des rondes sur les quais afin de vérifier qu'il n'y a rien d'anormal. Les propriétaires gagneraient en sérénité surtout ceux ne résidant pas à Boulogne. Mme BRUCHET prend note de cette demande qui sera étudiée.

M. MARTINAGE souhaite revenir sur l'augmentation des tarifs du port de plaisance qui avoisine les 10 % au cours des 5 dernières années.

Les plaisanciers soulignent qu'une augmentation de 2,5 % a été constatée alors qu'au dernier CLUPP il a été présenté une augmentation de 1 %.

M. ETIENNE précise que ces tarifs sont votés par les élus communautaires.

Mme DELAYEN revient sur la problématique de la fourniture d'eau. Elle rappelle que le bassin Napoléon a subi un préjudice durant 3 mois. Elle souhaiterait un geste commercial au vu du préjudice.

M. THOREL rappelle qu'on est dans une année particulière et qu'à cause du COVID le budget d'exploitation a été fortement impacté. Il précise que les frais liés à la canalisation ayant subi des dommages se sont élevés à 15 000 €uros et que les assurances n'ont pas pris en charge cet incident.

M. THOREL rappelle toutefois que la consommation d'eau est facturée aux plaisanciers en fonction de leur consommation et que celle-ci est incluse dans le forfait, la quantité non utilisée mais facturée reste disponible sur la carte d'abonnement.

M. RENAUX souhaite rebondir sur la problématique de la fourniture d'électricité au niveau du club house et notamment sur sa refacturation par la SEPD à hauteur de 1,3 voire 1,4 fois le prix normal. Il rappelle que ce problème a déjà été évoqué lors d'un précédent CLUPP et se souvient qu'à l'époque M. CUVILLIER avait interpellé M. CAILLIER. Aucune suite n'a été donnée, aussi il souhaite que ce sujet soit étudié très sérieusement. Il demande que la CAB prenne en charge le différentiel et rembourse le club house avec un effet rétroactif. M. RENAUX précise que seuls le club house et le club de plongée sont ainsi impactés et qu'annuellement cela représente des milliers d'euros.

M. THOREL précise que dans le cadre de l'aménagement de l'Eperon, de nouveaux réseaux vont être passés aussi le club house pourra être rattaché à ces derniers. M. RENAUX souhaite que la CAB prenne à sa charge le différentiel qui lui est appliqué depuis 20 ans et aimerait comprendre comment la SEPD peut revendre de l'électricité plus chère qu'EDF.

M. GRAUX comprend la position de M. RENAUX et interpelle la CAB sur la position de la SEPD qui semble faire ce qu'elle veut, ce qui, pour lui, s'apparente à un abus de position dominante. M. GRAUX cite en exemple la tarification appliquée en 2020 et 2021 pour les bateaux mis à sec durant les périodes de confinement.

M. GRAUX souhaiterait que la CAB puisse écrire à la SEPD afin de relayer ces deux problèmes.

M. RENAUX précise qu'il viendra à la prochaine réunion du CLUPP avec les chiffres comparatifs entre le montant des factures qu'il a dû acquitter et le montant qu'il aurait dû payer si l'électricité lui était facturée au coût d'EDF. Il rappelle que son association ne fonctionne que grâce au bénévolat et que ces différences de coût représentent plusieurs mois de loyers.

M. MARTINAGE évoque les problèmes d'incivilités, Mme BRUCHET demande que les informations soient remontées à la Marina afin que des rappels à l'ordre puissent être faits. Mme DELAYEN fait remarquer que ces incivilités pourraient être constatées lors des rondes journalières demandées un peu plus tôt dans la réunion.

M. MARTINAGE évoque la question de la gestion des déchets et la possibilité de mettre en place des containers pour les pêcheurs.

M. BOMMELAER signale que c'est la SEPD qui est chargée de la collecte des déchets « pêche ». Au niveau du Bassin Napoléon, les déchets doivent être déposés sur les quais et non sur les pontons. Il s'agit d'un problème d'incivilité auquel on ne voit pas le bout ! La Capitainerie, la SEPD et les pêcheurs artisanaux se sont entretenus mais en conclusion les horaires ne vont pas, le container sera toujours trop loin ...

M. BOMMELAER recommande de faire des photos ou des vidéos en cas de constat d'un problème car cela reste la meilleure preuve.

M. RENAUX constate que malheureusement le problème de comportement relève d'un problème d'éducation.

M. GOUBET précise que des photos de la campagne de dragage et des informations ont été remontées vers les comités de pêche, afin de sensibiliser les acteurs de la pêche puisqu'en effet 80 à 90 % des macro-déchets sont issus de la pêche traditionnelle. Ces pratiques représentent des milliers d'euros en plus de l'impact environnemental.

M. MARTINAGE évoque enfin la possibilité de créer un espace « dépose-minute » limité à 15 à 20 minutes à proximité des portillons.

M. GRAUX évoque la question des forains qui ne doivent pas revenir au bassin Napoléon car cela n'est pas compatible avec le port plaisance (déchets, hygiène, nuisances sonores, ...). M. ETIENNE ne peut pas répondre à cette question à ce stade.

M. RENAUX souhaite savoir si l'unité pneumatique a été achetée et si du personnel va être recruté pour l'utiliser.

M. THOREL précise que le bateau a été acheté mais qu'il n'est pas encore mis en service à ce jour. Le travail sur des équipements semi-automatique devrait permettre de libérer du temps sur le poste de certains agents et donc de pouvoir mettre en service cette embarcation.

M. PEIGNE souhaite savoir si les projets d'aménagement de la Marina vont être réalisés. Il rappelle qu'il s'agissait de travaux visant à augmenter l'attractivité des lieux. Mr Etienne indique que le projet a été communiqué à titre informatif et qu'il est en stand-by pour des raisons financières.

M. GRAUX revient sur l'ensablement du chenal, pour lequel M. GRAUX avait demandé à M. CUVILLIER d'interpeller les personnes compétentes. Il mentionne un ensablement de plus en plus important et mouvant aussi il souhaiterait que le balisage soit renforcé.

M. GOUBET précise que le chenal est dragué régulièrement et que celui-ci n'est pas de plus en plus ensablé. L'évocation du renforcement du balisage des corps morts est très complexe à mettre en place. Il confirme que la Région travaille sur une signalétique de type « feux de signalisation » en entrée de port, mais précise qu'en sortie de port cela est plus compliqué.

M. GRAUX déplore l'écho négatif de la presse.

M. BOMMELAER précise que les bateaux qui s'échouent sont le résultat de trajets non préparés, il y a des outils de navigation qui permettent de naviguer en toute sécurité. Tout plaisancier qui sait naviguer prépare son trajet et n'a logiquement pas de problème.

M. GRAUX propose de fournir des photos faites par drone montrant que le chenal est ensablé sur sa partie droite où il n'apparaît pas droit.

M. BOMMELAER a conscience que cette partie existe elle est draguée régulièrement la côte d'exploitation est de 4,5 m et l'endroit où la langue de sable est plus importante est réduit à 3m. Le navigateur doit préparer sa sortie et son entrée cela évitera ces déconvenues.

Une question est posée par rapport à la VHF. Mme BRUCHET précise que la VHF communique sur le canal 9 et que la Marina est depuis cette année équipée d'une VHF fixe.

Le prochain CLUPP se réunira à l'automne prochain.

M. ETIENNE remercie l'ensemble des plaisanciers, il les invite à récupérer une attestation dérogatoire de circulation et clôt la séance.

Le Vice-Président en charge de la
Plaisance

Jean-Claude ETIENNE



